

AVIS PUBLIC

**Concernant la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires pour
l'année 2024
(Art. 956 du Code municipal)**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal procédera à la présentation et à l'adoption des prévisions budgétaires 2024 de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc lors d'une réunion spéciale qui aura lieu lundi le 18 décembre 2023 à 20h00 au bureau municipal, 385, rue François-Bilodeau.

Donné à Ste-Jeanne-d'Arc, le 7 décembre 2023.

Sébastien Desrosiers
Directeur général, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 419-420)

Je soussigné, résident à Péribonka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre _____ et _____ heure, le _____ ième jour de _____ 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce _____ ième jour de _____ deux-mille-dix-huit.

Signé : Sébastien Desrosiers, Directeur général, greffier-trésorier